

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/15 EN DATE DU 23/04/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 02

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le Jeudi 23 avril 2026, à 18h30, à la Mairie, selon la convocation en date du 9 avril 2026, sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

Présents : Mmes GIROIR. DUBARRY. BAYLE. ESCALIER. VIROULET GERLOT. RABIER
Mrs LAVALADE. ANTOINE. DELOMENIE. MOUSNIER.

M. PETILLON a donné procuration à M. LAVALADE et M. BORDAS a donné procuration à M. DELOMENIE
Madame Céline VIROULET GERLOT a été élue secrétaire de séance.

TAUX D'IMPOSITION 2026

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, fixe pour l'année 2026 les taux d'imposition communaux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 36.89%
- Taxe foncière sur le non-bâti : 77.06%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.27%

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le MAIRE,
Sébastien DELOMENIE

Le secrétaire de séance,
Céline VIROULET GERLOT



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Céline Viroulet Gerlot', written in a cursive style.